

## Informations relatives à la dématérialisation des procédures (annexe au règlement de la consultation)

---

### 1- Echéances réglementaires :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, toutes les consultations dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € H.T., nécessiteront obligatoirement une réponse dématérialisée de la part des candidats.

A cette fin, nous vous recommandons de vous doter d'un certificat de signature électronique valide dans les conditions rappelées à l'article 2.7 du règlement de la consultation.

### 2- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, vous avez la possibilité de candidater avec un DUME électronique :

Dans un souci de simplification des formalités de réponse, nous vous invitons fortement à compléter le DUME en ligne en utilisant le service DUME mis à disposition sur notre profil acheteur.

**Nous vous rappelons que le DUME (Document Unique de Marché Européen) est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour répondre à des appels d'offres en France et à l'étranger.**

⇒ *Le DUME, une solution simple et fiable :*

Ce document dématérialisé et réutilisable est pré-rempli sur la base du numéro SIRET et permet de :

- ▶ **bénéficier d'une reprise des données légales** de votre entreprise (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux),
- ▶ **bénéficier d'une reprise des données** concernant **la taille** de votre entreprise et de son **chiffre d'affaires global**,
- ▶ **d'attester du respect des obligations sociales et fiscales** grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS),
- ▶ **d'attester de la souscription aux assurances appropriées** et de **l'inscription aux registres du commerce** de l'Etat dans lequel votre entreprise est établie.

Le DUME rend également possible **la récupération automatique des attestations** à fournir lors de la signature du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et votre entreprise est libre de les utiliser ou non.

**Le DUME est réutilisable aussi longtemps que les données restent correctes et pertinentes**, quel que soit le profil acheteur sur lequel il a été créé ; ce qui permet de ne pas avoir à le renseigner en totalité à chaque nouvelle consultation.

**Le DUME permet sans difficulté les réponses aux consultations multi-lots et les réponses en groupement.**

**Le DUME ne nécessite pas de signature électronique au moment de l'envoi de la réponse.** Il est toutefois sécurisé par l'authentification sur le profil acheteur.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur de paris habitat : <http://marches-publics.parishabitatoph.fr> et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Une rubrique « DUME » vous permettra alors de préparer des modèles de DUME, adaptés à vos

différentes activités, automatiquement pré-renseignés en fonction de votre SIRET, et ensuite de les associer à une consultation spécifique. Lors du dépôt, notre profil acheteur intégrera le DUME sélectionné dans le pli, ainsi que les attestations fiscales et sociales officielles produites par le « Service DUME », après votre validation.

### **3- Dématérialisation, mode d'emploi, ou comment se préparer à l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :**

#### **⇒ 3-1. Adoption de bonnes pratiques**

- ▶ commandez votre certificat de signature : obligatoire si vous gagnez, 2 semaines de délai donc anticipez,
- ▶ proscrivez le scan de documents papier,
- ▶ retirez les DCE en mode identifié pour suivre les réponses aux questions,
- ▶ utilisez un courriel au domaine de l'entreprise : [dupont@test.fr](mailto:dupont@test.fr) plutôt que [dupont@yahoo.fr](mailto:dupont@yahoo.fr) , relevez régulièrement vos comptes fonctionnels tels que [AO@test.fr](mailto:AO@test.fr)  
Paramétrez vos courriels indésirables,
- ▶ préparez votre pli, et signez le en amont du dépôt :
  - J-8 : préparez vos DUME métier en amont
  - J-8 : préparez votre DUME consultation
  - J-1 : signez votre PLI à J-1
  - J-1 : commencez votre dépôt, surtout si fichiers massifs (> 100 Mo).
- ▶ vérifiez vos préalables techniques : poste de travail (navigateur récent, Java 1,7+, antivirus, mémoire centrale), réseau (autorisation Proxy, bande passante effective).

#### **⇒ 3-2. Inscription aux services de veille**

Nous vous recommandons de vous inscrire sur les plateformes gratuites, comme AWS, qui :

- ▶ publient les avis d'appel à la concurrence,
- ▶ comportent un moteur de recherche,
- ▶ comportent un service de veille,
- ▶ permettent de consulter et télécharger les DCE en accès gratuit.

Ainsi que sur Marchés On Line, et les journaux d'annonces légales locaux.

#### **⇒ 3-3. Dépôts des plis dématérialisés**

Nous vous recommandons d'anticiper :

- ▶ car c'est l'heure de fin de réception sur la plateforme qui fait foi,
- ▶ car les plis hors délai (dont le téléchargement s'est achevé après l'heure limite) seront rejetés par Paris habitat,
- ▶ pour éviter les risques techniques et d'embouteillages (80% des heures de remise limites sont calées sur 12h, 14h, et 16h)

Pour cela :

- ▶ inscrivez-vous préalablement sur la plateforme et faites le dès le retrait du DCE,
- ▶ testez sur un dépôt de test, ou déposez une 1<sup>ère</sup> version en avance,
- ▶ anticipez le dépôt à J-1 !

#### **⇒ 3-4. Signature électronique**

Nous vous rappelons que la personne qui signe électroniquement est celle qui aurait signé le même document de manière manuscrite, il s'agit de la personne habilitée à engager votre entreprise.

- ▶ La signature électronique a la même juridique qu'une signature manuscrite,
- ▶ Le certificat est individuel et nominatif
- ▶ une signature scannée n'a aucune valeur juridique,
- ▶ un ZIP signé ne vaut pas signature du contenu du zip,
- ▶ préférez la clé USB crypto à la carte à puce,
- ▶ les pièces contractuelles doivent être signées individuellement,

Nous vous recommandons d'organiser les délégations de pouvoirs, d'anticiper les absences et vous rappelons que pour signer il faut :

- ▶ un certificat agréé (eIDAS), émis par une Autorité de Certification,
- ▶ un logiciel de signature, ou un parapheur électronique (AWS-Signature est un logiciel de signature en ligne gratuit)